



HOMMES VIOLENTS: S'ATTAQUER AUX RACINES DU MAL

Au sein du Centre de prise en charge des auteurs de violence, les hommes condamnés sont suivis lors de séances individuelles et collectives. Objectif : leur faire comprendre pourquoi ils en sont arrivés là et comment éviter de récidiver.

La soirée est grise et froide, et malgré les efforts des deux psychologues qui animent la séance, la douzaine d'hommes réunis peinent à s'extraire d'une forme de torpeur mutique. Fatigue de la journée ou inconfort de se savoir observés ? Sans doute un peu des deux. Leur présence est due à une décision de justice : tous ont été condamnés pour des faits de violences conjugales.

« Nos stages de responsabilisation s'inscrivent dans le cadre d'une convention avec les tribunaux de Strasbourg et de Saverne », précise Claire Rossini, cheffe du service d'accompagnement socio-judiciaire de l'Association régionale spécialisée d'action sociale, d'éducation et d'animation (Arsea).

» Suite page suivante...

» Suite de la page précédente

RR

Le suivi est individualisé en fonction des problématiques associées à la violence.»

Claire Rossini,
de l'Arsea

Le Centre de prise en charge des auteurs de violence conjugales (CPCA) de Strasbourg est l'un des seize créés en France en 2020, dans le sillage du Grenelle des violences conjugales de 2019. Mais l'Arsea assure un suivi thérapeutique des auteurs de violence depuis 2015. « La création du CPCA a permis de renforcer les missions déjà existantes, et d'individualiser le suivi en fonction des problématiques associées à la violence : insertion professionnelle, accès aux droits, addictions... », explique Claire Rossini.

ALCOOL ET VIOLENCES

« Prendre les auteurs en charge, c'est s'attaquer à la racine du mal », souligne Isabel Zapata, la psychologue du CPCA. Une réponse pénale sans accompagnement peut créer de la frustration, qui finalement aggravera le problème. » Les personnes – essentiellement des hommes – condamnées à suivre un stage de responsabilisation sont tenues d'assister à huit séances de deux heures, dont six sont collectives. Installés en cercle sur des chaises, les hommes présents viennent d'horizons variés. On distingue des regards juvéniles au-dessus des masques, côtoyant des visages plus marqués. Beaucoup sont arrivés directement après leur journée de travail : certains sont tirés à quatre épingles, d'autres travaillent visiblement dans des ateliers ou sur des chantiers. Peu enclins à s'épancher sur leurs histoires personnelles, ils finissent cependant par abandonner leur retenue pour échanger sur le thème de la soirée.

Aux côtés d'Isabel Zapata, Lauriane Linck, psychologue à l'Association de lutte contre la toxicomanie (ALT), détaille les effets des différentes substances sur le cerveau, et leur rôle dans le passage à l'acte violent. Son intervention se concentre notamment sur les conséquences de l'alcool. À la question : « Puisque l'alcool altère notre jugement, peut-on estimer qu'une personne n'est pas responsable des violences commises quand elle était ivre ? », les participants s'accordent pour dire que ce n'est pas une excuse. « Au contraire, on est doublement coupable : d'avoir trop bu et d'avoir frappé », avance l'un d'eux.

La conversation dérive ensuite sur les amours toxiques, puis sur la place de la violence et des mécanismes de domination dans les relations humaines. Isabel Zapata en profite pour rappeler que si les violences conjugales sont pénalement sanctionnées, l'objet du stage est de comprendre les mécanismes psychologiques et sociaux qui y ont mené, sans jugement. « La solution, c'est de bien se connaître et de ne pas avoir peur d'être seul... C'est seulement comme ça qu'on n'aura pas d'attente malsaine envers une compagne, et que la relation pourra être enrichissante », philosophent deux hommes.

SORTIR D'UNE LOGIQUE DE CONFLIT

Certains semblent avoir fait un bout de chemin lors des séances. À l'image de Georges*, qui a été pris en charge en fin d'année dernière. « Le stage m'a permis de renouer le dialogue avec mon épouse. Nous avons essayé de comprendre comment nous en sommes arrivés là, pour pouvoir sortir d'une logique de conflit », expose-t-il. Si aujourd'hui il se dit en mesure de ne plus répondre violemment à la provocation, c'est aussi pour ses enfants. « J'ai compris l'impact que ça pouvait avoir pour eux d'être témoins... » Bien que sa prise en charge obligatoire soit achevée, le porteur du CPCA lui restant ouvertes s'il souhaite un appui pour trouver un emploi, par exemple, ou s'il veut poursuivre son accompagnement psychologique. « Pas besoin d'être condamné pour venir nous voir, conclut Claire Rossini. Le CPCA peut accueillir toute personne qui sent qu'elle va basculer dans la violence. »

Lisette Gries

* Le prénom a été modifié.